

Cellule “Données de la recherche” d’AgroParisTech

Missions et services

I. Présentation générale

La cellule « Données de la recherche » d'AgroParisTech, prévue par la [politique de l'établissement sur les données de la recherche](#), rassemble les compétences de plusieurs services internes. Cette cellule vise à instruire et prendre en charge, sous les conditions définies ci-dessous, les demandes et besoins des agents et doctorants d'AgroParisTech sur la gestion, l'ouverture et la valorisation des données de la recherche.

Cet appui s'organise selon les modalités suivantes :

- Réponse aux demandes d'informations en s'appuyant sur la politique de l'établissement, la documentation d'appui et le développement progressif des outils d'accompagnement. Un réseau de référents données de la recherche (RDR) dans les unités complète les actions de la cellule.
- Prise en charge progressive de services spécifiques tels que définis dans la suite du document.
- Instruction de tout besoin non défini dans le présent document, qui ne pourrait pas être géré à un niveau unité, en lien avec les différents interlocuteurs concernés (problématique appelant une réponse établissement, expression de besoins spécifiques, etc.).
- Articulation avec les [ateliers de la donnée](#) sur les différents sites d'AgroParisTech lorsqu'il en existe (cf. plus bas).

La cellule a vocation à évoluer et s'adapter autant que possible aux demandes exprimées par la communauté de recherche d'AgroParisTech.

Plus particulièrement, la cellule « Données de la recherche » intervient en appui à :

- L'instruction du sujet des données dans la phase de montage des projets de recherche ;
- La formalisation de la gestion des données au niveau des unités de recherche.

II. Composition de la cellule

Elle se compose actuellement des personnes suivantes :

- Les chargées de mission "données de la recherche" de l'établissement (Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique - DRITT) : Gaëlle Jaouen et Eva Legras
- Le directeur de la Direction des Services Numériques (DSN) et son adjoint : Romuald Lorthioir et Jean-François Lacoste
- Le directeur de la Direction des Documentations et du Patrimoine Culturel (DDPC) : David Gasparotto
- Les chargés de mission juridique d'AgroParisTech Innovation : Kévin Angers et Clara Laforêt
- La Déléguée à la Protection des Données (DPD) d'AgroParisTech : Angélique Carré
- L'archiviste d'AgroParisTech : Marc Teil

III. Conditions de sollicitation de la cellule

Toute demande doit être adressée par mail à l'alias : donnees-recherche@agroparistech.fr

Il demeure possible de contacter individuellement un ou des membres de la cellule pour des besoins spécifiques (l'information est alors transmise en interne par les collègues sollicités).

Afin de garantir un accompagnement du meilleur niveau, il est expressément demandé de solliciter la cellule **le plus en amont possible**, afin de laisser un temps d'instruction raisonnable selon la question posée. Toute demande réalisée dans l'urgence ne pourra être traitée qu'au mieux des disponibilités et capacités de la cellule.

Les sollicitations ne correspondant pas aux actions définies ci-dessous seront susceptibles d'être instruites selon des échéances plus longues.

IV. Périmètre des actions prises en charge par la cellule

1) Au niveau des unités de recherche

La cellule encourage et accompagne les réflexions menées par les directions d'unité pour formaliser les modalités de gestion courante des données de la recherche au sein de l'unité. Cet accompagnement peut prendre les formes suivantes :

- Aide à la mise en place d'une politique de gestion des données au niveau de l'unité, d'un plan de gestion de données d'entité ou documents équivalents
- Mise à disposition de ressources d'information (documentation d'appui, modèle institutionnel de plan de gestion d'entité, etc.) ;
- Aide à l'identification des besoins (informatiques, etc.) et accompagnement dans l'instruction de ces besoins en lien avec les cotutelles ;
- Formation des agents sur les principes généraux relatifs à la gestion et l'ouverture des données de la recherche ;
- Instruction des enjeux juridiques autour de la gestion et de l'ouverture des données au cours des phases de montage de projets de recherche

Cet accompagnement s'appuie sur l'animation du réseau des Référents Données de la Recherche d'AgroParisTech (RDR), positionnés au sein des unités, et mutualisés avec le réseau des Référents Données Opérationnels d'INRAE (RDO) le cas échéant : [lettre de mission](#). Ce réseau, autant que possible partagé avec les différentes tutelles de l'unité, a vocation à traiter les questions génériques ou pouvant obtenir une réponse immédiate, tandis que la cellule continue à être sollicitable en cas de besoin pour les questions plus complexes ou bien nécessitant une réponse de l'établissement.

2) Au niveau des projets de recherche

a) Aide à la rédaction dans les contrats et les réponses aux appels à projet

La gestion et l'ouverture des données de la recherche apparaissent de plus en plus dans les documents contractuels : contrats de recherche, accords de consortium, etc. ; la cellule apporte son aide pour toute relecture des parties concernées dans les documents engageant AgroParisTech.

Les données de la recherche, tout comme plus largement la science ouverte, figurent également désormais dans les sujets à prendre en compte dès les réponses aux appels à projet nationaux (ANR, etc.) et européens (Horizon Europe). La cellule apporte son aide pour la rédaction et la relecture des parties concernées engageant AgroParisTech.

b) Aide à la rédaction de Plans de Gestion de Données (PGD)

Dans le cadre du montage d'un projet de recherche, les participants en charge de la rédaction du PGD peuvent solliciter la cellule pour être orientés vers des ressources, internes ou externes, d'aide au choix d'un modèle de PGD et d'aide à la rédaction du PGD. AgroParisTech propose [deux modèles institutionnels](#) : l'un est destiné aux projets de recherche, l'autre concerne les entités (unité de recherche, plateforme, équipe, laboratoire...), tous deux sont disponibles dans [DMP Opidor](#), outil de rédaction collaborative et guidée de PGD, en français et en anglais. Selon le type de projet de recherche, un modèle de PGD peut aussi être fourni par le financeur.

Il est possible de contacter les membres de la cellule pour une relecture globale du PGD et si des éléments du PGD sont complexes à remplir, notamment si ces éléments concernent l'établissement (infrastructures informatiques ou de documentation partagées par exemple).

Dans tous les cas, il est nécessaire d'anticiper le remplissage de ce PGD le plus en amont possible du dépôt du projet afin que l'aide apportée par la cellule et son réseau soit la plus pertinente possible.

c) Aide à l'instruction des besoins d'infrastructures numériques

L'analyse de la demande doit permettre d'identifier la nature des besoins, notamment :

- la volumétrie
- les contraintes de localisation du stockage (local, réseau interne, réseau externe)
- les modalités d'accès aux données
- les besoins de sauvegarde
- le niveau de sécurisation attendu et réglementaire (en lien avec l'appui juridique)

Les échanges avec la Direction des Services Numériques (DSN) permettront d'identifier une ou des infrastructure(s) existante(s) pouvant répondre à ces besoins ou d'anticiper l'achat d'une solution dédiée, en dernier recours. La consultation de la DSN le plus en amont possible est nécessaire pour dimensionner au mieux les budgets et délais nécessaires à une solution appropriée.

Ces demandes permettront de constituer une cartographie des besoins afin de mieux anticiper les demandes.

Des offres mutualisées de stockage se développent en lien avec nos partenaires, telles que le [mésocentre de l'Université Paris-Saclay](#) ou [AgroDataRing](#). Une réflexion propre à AgroParisTech est également en cours afin de préconiser des solutions de stockage locales mais sécurisées et moins chères et qui conviendraient aux grands volumes de données (achat à la charge des unités).

Point de vigilance : le stockage, notamment réseau, a un impact budgétaire important qui n'est à ce stade pas encore complètement anticipé faute d'avoir une visibilité suffisante des besoins. Ces besoins peuvent également largement dépasser les capacités de financement de notre établissement. Il conviendra de rester réaliste sur les volumes de stockage demandés.

d) Aide juridique

La cellule apporte sur demande un soutien juridique sur les points suivants :

- **Données de la recherche couvertes par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** : toutes les données personnelles sont soumises au RGPD et les données de la recherche ne font pas exception. Il en résulte qu'en cas de doute sur ses données, et sur la nature des actions à mettre en œuvre, la DPD est à contacter.

- **Droit de la propriété intellectuelle** : expertise quant à la protection des inventions issues de la recherche propre des UMR et des résultats issus de la collaboration Public/Privé ou Public/Public ; une expertise complémentaire pourra être mobilisée en cas de besoin pour les questions les plus complexes relatives aux données dans ce contexte.
- **Droit des données publiques et *open data*** : capacité d’instruction sur le cadre juridique global relatif à l’ouverture des données publiques.

e) Aide à la documentation et au contrôle qualité des données

La cellule apporte sur demande un accompagnement à la stratégie de gestion des données au quotidien afin de répondre aux besoins de traçabilité et de qualité indispensables à la capacité de réutilisation des données par soi-même, l’équipe ou tout autre usager en cas de publication ouverte. Cet accompagnement peut porter sur les points suivants : organisation des fichiers, des données et des métadonnées ; outils de documentation des données ; recours à des vocabulaires contrôlés ; orientation vers des outils et expertises spécifiques sur ces questions, dans le cadre des ateliers de la donnée notamment.

f) Aide à la stratégie d’ouverture des données

La cellule intervient sur demande pour accompagner les agents et doctorants dans la définition de leur stratégie d’ouverture des données de la recherche. Sur la base et en complément des documents d’appui produits par la cellule, cet accompagnement peut prendre les formes suivantes :

- Aide à l’identification des points d’attention sur le cadre juridique et contractuel relatif à l’ouverture des données ;
- Aide à la définition d’une stratégie de publication des jeux de données : choix d’un entrepôt adapté, rédaction d’un Data Paper, réflexion sur le calendrier d’ouverture des données, choix d’une licence de diffusion.

Comme pour les points précédents, cet accompagnement doit être anticipé afin de pouvoir être assuré dans de bonnes conditions.

V. Articulation avec les ateliers de la donnée

Depuis 2022, le Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche structure, au niveau national, un [écosystème d’accompagnement à la gestion et l’ouverture des données de la recherche](#). Il s’appuie notamment sur des collectifs progressivement labellisés, les [ateliers de la donnée](#), qui organisent, à l’échelon territorial, les services d’accompagnement entre plusieurs établissements. L’organisation mise en place par AgroParisTech dans le cadre de sa dimension nationale demeure le point de contact de proximité privilégié pour l’établissement. La cellule se charge de faire le lien dès que pertinent avec les ateliers locaux.

A ce jour, AgroParisTech est partenaire de deux ateliers :

- Pour les unités du site de Palaiseau / Saclay : [DatASaclay](#), coordonné par l’Université Paris-Saclay
- Pour les unités du site de Nancy : [ADOC](#), coordonné par l’Université de Lorraine

Pour les unités du site de Montpellier, un travail d’articulation est également prévu avec l’atelier [ECODOR](#) coordonné par l’Université de Montpellier.

VI. Mode de fonctionnement de la cellule

La cellule se réunit au moins une fois par an pour :

- Produire un bilan des actions réalisées ;
- Capitaliser les actions réalisées afin d'optimiser et d'actualiser les outils et ressources d'accompagnement proposés à la communauté de recherche ;
- Instruire les éventuelles questions de fond soumises à la cellule allant au-delà d'une aide ponctuelle.

Compte tenu des évolutions rapides du domaine, les membres de la cellule seront attentifs à monter en compétence en cas de besoin sur leurs domaines respectifs.